



## POLO DE BAGATELLE Mardi 25 juin 2024

- Madame Catherine Raynouard, représentant monsieur le Directeur des Affaires civiles et du Sceau,
- Monsieur le Président et mesdames et messieurs les Conseillers et avocat général de la Cour de cassation,
- Monsieur le premier Président de la Cour d'appel de Paris,
- Monsieur le premier Président honoraire de la Cour d'appel de Paris,
- Mesdames et messieurs les Présidents et hauts magistrats,
- Mesdames et messieurs les professeurs de droit,
- Madame la Présidente du Conseil national des Barreaux, chère Julie,
- Monsieur le Bâtonnier, cher Pierre,
- Madame la vice-Bâtonnière, chère Vanessa,
- Monsieur l'ancien vice-Bâtonnier, cher Vincent,
- Madame Hélène Moutardier, représentant monsieur le président de la conférence des Bâtonniers,

- Monsieur le président de la chambre régionale des Commissaires de justice de Paris,
- Monsieur le directeur de l'Ecole de Formation du Barreau,
- Mesdames et messieurs les représentants des associations professionnelles de notre Barreau,
- Mesdames et Messieurs les anciens Présidents de Droit & Procédure,
- Mes chères consœurs, mes chers confrères,
- en deux mots qui nous réunissent toutes et tous, chers amis de Droit & Procédure,

Merci d'avoir répondu présent cette année encore pour le traditionnel dîner de notre association et d'avoir retrouvé le chemin des jardins de Bagatelle et du Polo qui nous accueille ce soir, ce dont je remercie tout spécialement son président, notre confrère Monsieur Jean Luc Chartier.

Allez savoir pourquoi, notre dîner a cette année pour moi une saveur nouvelle et très particulière.

C'est étrange mais ce soir je redécouvre notre association....

Droit & Procédure !

Deux mots accolés l'un à l'autre, si solides, si évidents qu'ils s'imposent à nous... comme un Discours de la méthode appliqué à la justice.

Certes on n'y démontre pas l'existence de Dieu mais plutôt ce qu'il y a de sacré dans le pacte social. Pourtant, allez savoir pourquoi, au lieu d'un sentiment pesant de solennité, je sens courir tout au long de mon échine un je ne sais quoi inespéré de fantaisie, un vent de facilité, de légèreté, tout me semble ce soir Aquilon et Zéphir, douceur et liberté...

Pourquoi ce sentiment inattendu, paradoxal ?

Mais oui, ça y est, j'ai trouvé ! c'est à cause d'un détail auquel je n'avais pas prêté attention depuis 11 années d'adhésion :

ce soir enfin !... je comprends que la valeur fondamentale de notre belle association tient toute entière à la petite esperluette espiègle qui unit ces deux mots, Droit & Procédure, comme une sorte de badinerie, une galanterie élégante prête à nous amuser entre deux puissants mouvements d'une tempétueuse symphonie.

Oui, c'est dans cette malicieuse esperluette que votre nouveau Président trouve un peu de réconfort et d'espérance pour croire qu'il saura peut-être, à l'instar de ses prédécesseurs, animer le dialogue agile et vivifiant de nos professions, car telle est bien la raison d'être de notre association, ce dialogue entre Savoir et Partage.

Pour Droit et procédure, ce petit « et » est essentiel parce qu'il exprime le lien qui nous rassemble, un lien trop rare dans notre société : le lien entre des professionnels très différents qui se respectent et apprennent les uns des autres au service d'un intérêt supérieur, celui de la Justice. En somme un lien qui libère ! comme pour mettre en œuvre la magnifique formulation de Kant, « le droit, c'est l'accord des libertés »

... et je vous rassure tout de suite : c'est bien dans cet esprit que je prends la Présidence de notre chère association.

Mes premiers mots seront pour la belle lignée de nos anciens présidents que l'une d'entre eux avait ici même audacieusement baptisés, dans son discours, ses « tontons flingueurs ».

Mais, si je n'oublie aucun d'entre vous, permettez-moi d'en citer deux en particulier, car nos vies sont tissées de rencontres, et ce sont eux qui ont été mes parrain et marraine... Donc si je vous inflige ce soir ce discours, ce n'est pas moi ! ce sont eux les coupables...

Je dénonce :

... Daniel Paquet ! Daniel a été mon associé pendant de longues et formidables années, tous deux aux côtés du Bâtonnier Bernard Vatier avant d'être mon parrain pour rejoindre l'association.

Quant à l'autre coupable, ce n'est autre que la nièce des tontons flingueurs, notre très chère Julie Couturier. Un beau jour, tu m'as appelé pour me proposer d'entrer au conseil d'administration et, avec ce ton doux - mais ferme - qui est le tien, tu as balayé mes pauvres objections d'un argument sans appel : « arrête tes idioties et rejoins-nous ! ». Et c'est encore toi qui m'as appelé en octobre dernier, alors que j'étais en train de rêver sur un canal à Venise pour t'assurer que je serais prêt à assumer la présidence.

Et bien sûr, entre la tentation délicieuse de Venise, et Droit & Procédure, je n'ai pas hésité.

Avec la conscience que dans notre vie si courte, il nous appartient de laisser au moins quelques beaux souvenirs et quelques belles réalisations.

Et en disant cela, je ne peux que repenser en cette minute à Gustave Johanet, avocat, ancien président de notre association qui a quitté cette vie le 4 mai dernier. À sa famille, à sa femme madame Gustave Johanet, à vous Caroline sa fille et à toi, cher Vincent Drago, son gendre, je tiens à dire très simplement l'amitié et la solidarité de notre association et des membres du conseil d'administration. Je le savais comme nous tous discret et attentif, amical, agréable à croiser et redoutablement compétent et efficace.

Muriel Cadiou, l'une de nos présidentes, l'avait honoré pour le cinquantième anniversaire de notre association, en septembre 2019 en disant de lui : « Il est la mémoire de Droit & Procédure. (...) il est notre référent à tous. Sa culture juridique est immense, son intuition redoutable, sa curiosité juvénile. Nous lui vouons une grande admiration et une grande affection ». Les applaudissements qui avaient suivi résonneront longtemps encore et sa présence restera dans notre mémoire, c'est-à-dire parmi nous. Et pour ma part, ce que je sais de lui c'est qu'il a été aimé, profondément aimé de ses confrères, de ses amis, de sa famille, et cela c'est à mes yeux le plus beau des éloges.

Voilà, j'en ai terminé avec les personnes dont je me devais de faire l'éloge et je vais maintenant passer à...

Mais, mais, est-ce que je n'oublie vraiment rien, vraiment personne... ?! Mais si !! je suis impardonnable...

Qu'allais-je faire ?! j'allais oublier une personne remarquable, au tempérament de feu et à l'existence vouée au service de l'Etat et du citoyen ; elle aime le courage et l'audace, un journaliste a pu écrire à son propos qu'elle avait un CV aux titres longs comme des trombones, son humour est redoutable et pour la famille de Droit & Procédure, c'est une personne qui a su s'attirer notre amitié teintée d'admiration,

Elle nous a adoptés pendant trois ans et nous lui sommes redevables de notre affection.

J'ai nommé bien sûr Michèle.

Cette personne exceptionnelle pouvait-elle choisir un homme qui ne le fût pas ? Et vous ne serez donc pas étonnés qu'elle soit - très accessoirement - l'épouse d'un certain Antoine, Antoine Kirry je crois...

Pour moi, parler d'Antoine, ce n'est pas obéir à une tradition, mais parler de l'amitié et du respect que j'ai pour un homme dont la compétence, la distinction, la courtoisie et l'élégance ont porté haut les couleurs de notre association.

Cher Antoine, cher Antoine Kirry, un instant rien qu'un instant tu mettras ta modestie et ton humilité sous ta serviette, le temps que nous t'honorions comme tu le mérites. Sache prendre pour toi le discours d'un premier secrétaire de la Conférence, un certain Jean-René Farthouat en 1962 reprenant les paroles de notre confrère Maurice Ribet « Méritez qu'on dise de vous : celui-là a du caractère. Dédaignez l'éloge.... mais acceptez l'hommage »

Accepte notre hommage, toi qui as animé pendant trois ans notre conseil d'administration avec un dévouement total, attentif aux moindres détails, apportant un vent nouveau et avec cet humour qui rendait nos conseils d'administration légers, même quand nous y évoquions avec ardeur l'appel comme voie de réformation ou d'achèvement, les saisies pénales ou le dernier projet de Décret de procédure civile qui ferait la substantifique moelle de nos prochains Ateliers.

Tu éclairais les Nuits du Droit d'un feu ardent mais il est vrai que tout cela était pour toi naturel tant tu nous avais convaincus, un soir de septembre, de tes talents d'artificier.

Surtout, tu as entretenu le feu sacré du dialogue entre magistrats, professeurs de droit, avocats, commissaires de justice et greffiers. Nous en avons longuement discuté quand tu m'as proposé de te succéder. Tu m'as passé le témoin comme une étape dans le parcours du relais de la flamme Olympique en me recommandant de favoriser cet espace unique de parole qu'est Droit & Procédure. Un lieu où l'échange des savoirs et des expériences est possible car ici il n'y a pas de place pour les polémiques politiques ni pour tout ce qui divise l'humanité, mais seulement pour des débats d'idées entre professionnels qui ont une conscience, cette conscience que la justice est notre bien commun.

Aujourd'hui en bon marin, tu as pris le vent, tu as hissé les voiles mais nous savons que nous te retrouverons car le poète t'a dit

« (De) regard(er) monter en un ciel ignoré,

Du fond de l'Océan des étoiles nouvelles<sup>1</sup>.

Et en valeureux conquérant, tu t'es lancé aux côtés de Muriel Cadiou dans une campagne au conseil de l'Ordre pour poursuivre le beau travail initié ici ; vous connaissez notre soutien, l'an prochain nous vous accueillerons en vainqueurs !

Cher Antoine, chers anciens présidents, je l'aime déjà ! cette présidence ; je vous la dois et je vous en remercie du fond du cœur.

---

<sup>1</sup> « Les Conquérants » José Maria de Hérédia

Cette présidence, je sais qu'elle tirera sa substance et sa force de notre si actif conseil d'administration. Ce n'est ni l'heure ni l'endroit pour un rapport moral, mais sachez qu'avec compétence et engagement, avec ferveur et dévouement, ils sont sur tous les fronts !

Alors, ce soir, c'est en prononçant le nom de chacun que je leur dis, de notre part à tous, nos remerciements : Delphine Chesneau-Moukarzel, notre secrétaire du conseil, Laurence Kiffer, notre trésorière, Marguerite Aynes, Valence Borgia, Michèle Dubuc, Juliette Schweblin, Elodie Valette, Maurice Bencimon, Jean Yves Garaud, Jacques Guillemin, Alexandre de Jorna, Antoine Kirry, Hervé Regnault, Charles Simon.... Et je suis sûr que vous associerez à vos applaudissements Véronique Jeandé notre assistante unique et préférée !

( .....applaudissements.....)

Ce conseil d'administration sait aussi pouvoir compter sur notre comité scientifique présidé par Stéphane Lataste, et qui regroupe professeurs de droit, magistrats et anciens présidents. Merci à toutes et tous.

Ce sont à vrai dire des remerciements intéressés, moins pour le passé que pour l'avenir qui nous attend.

Car de nouveaux chantiers s'ouvrent à nous, et je voudrais en citer trois : l'audience, les MARD, les Magicobus :

D'abord repenser le temps de l'audience, ce temps de dialogue si utile entre avocats et magistrats - forts du concours intellectuel des professeurs de droit ! -. C'est un temps d'autant plus indispensable à notre époque de dossiers déposés et d'échanges numériques ou en visio.

Une audience nouvelle repensée, structurée et efficace mais qui résiste aux tentations du pitch en 150 mots, même si le Pape lui-même (et c'est un parpaillot qui vous le dit) vient d'enjoindre formellement aux prêtres de limiter leurs homélies à 8, oui 8 minutes !

Déjà, en avril 2022, un certain rapport justement intitulé « Rendre justice aux citoyens » recherchait des pistes pour juger moins mais juger mieux et retenait : « une justice civile sereine et de qualité a besoin d'un temps d'échanges pour permettre aux parties de s'exprimer, d'un temps délibératif pour faire émerger une réflexion collective au sein de la collégialité, et d'un temps rédactionnel pour mûrir la décision, la façonner et, ainsi, faciliter son acceptation ».

L'audience est comme la résolution en musique. On ne revient pas à la tonalité initiale sans que la sensible monte à la tonique. Il en est de même pour l'audience qui est l'aboutissement d'une mise en état effective. De l'audience d'orientation à la clôture de la procédure, il ne peut y avoir de dialogue utile que si le juge de la mise en état a eu le temps d'examiner les écritures et les pièces, et d'y réfléchir pour dialoguer avec les avocats et exercer les pouvoirs qu'il tire du code.

En décembre 2015, Droit & Procédure organisait un colloque dont le titre était : « L'oralité est morte... Vive la plaidoirie ». Pouvait-on être plus juste et plus synthétique ? L'audience - dans un débat nécessairement technique - est l'instant où l'humain s'invite. Ainsi, ce n'est pas la place de l'oralité dans les procédures judiciaires qui est en cause mais l'organisation de l'audience.

Et étant aujourd'hui un peu sur le devant de la scène, même si je suis Genty garçon, je n'hésiterai pas pour ma part à me lancer un jour prochain dans le grand bain s'il s'agissait de bouter des eaux fétides de la Seine le premier Égyptien qui interdirait à un plaideur de défendre une cause de vive voix. Voilà qui est dit et bien dit !

Quant à notre deuxième chantier, c'est l'ouverture cet automne de notre troisième Atelier, dédié aux modes amiables de règlement des différends. En effet, au cours de sa séance du 3 juin dernier, votre Conseil d'administration a voté la création des



Ateliers de l'amiable. Nous y réfléchissons aux liens entre modes amiables et procédure civile. Nous savons, sans en tirer encore toutes les conséquences que, depuis la loi de 1995, se développent en tous domaines du droit civil ces MARD multiformes qui demandent toute notre attention.

Souvenons-nous de ce rapport annuel du Conseil d'État en 2013 dont le titre semblait reprendre celui du fameux « flexible droit » du Doyen Carbonnier : « le droit souple » ! Droit & Procédure sera au rendez-vous, et inutile de préciser que Madame la Professeure Soraya Amrani Mekki apporte son très précieux concours à cette création.

Quant au troisième chantier, il me donne l'occasion de saluer ici Monsieur Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau qui m'a fait part cet après-midi de son impossibilité d'être avec nous ce soir et qui est représenté par madame Catherine Raynouard que je salue. Vous porterez à Monsieur Rémi Decout-Paolini nos regrets mais nous savons, en cette période pré-électorale, que ce n'est qu'un rendez-vous manqué et nous sommes tout particulièrement heureux de vous recevoir, Madame, pour la première fois à notre dîner. Nous savons que vos équipes sont au travail pour adapter notre procédure même si parfois nous doutons que toute simplification puisse être atteinte. Merci de la confiance que vous nous témoignez en pensant que nous pouvons être parmi ceux qui pourraient contribuer à construire des solutions utiles pour le justiciable.

Le sujet est sensible car il fait intervenir des aspects fondamentaux touchant à la place de la justice dans notre société. Je forme le vœu que les sessions parlementaires à venir permettent de voir aboutir la première d'une série de réformes que vous portez, et croyez bien que Droit & Procédure sera présent, dès la sortie du projet du livre V sur les modes amiables, pour monter à temps sur le marchepied des prochains Magicobus. Nous n'aurons aucune baguette magique, nous n'irons ni sous l'eau ni au Chaudron baveur mais nous irons ensemble devant la Commission d'Examen des Créatures dangereuses.

Pour conclure il est un mot que je voudrais privilégier en ces temps d'invectives, de clash et de punchline : le dialogue.

Le beau mot de dialogue est presque insuffisant pour dire l'importance et l'urgence d'échanges renforcés entre les acteurs du droit et de la procédure.

Oserai-je parler de véritables « dialogues » entre Magistrats, Avocats et Greffiers, mais aussi entre Magistrats, Avocats et Professeurs de droit... La cohésion de ses acteurs est un gage de cohérence pour notre justice au service de la démocratie et du citoyen, face à l'inflation législative, à des budgets toujours insatisfaisants, au vaste océan de l'open data des décisions de justice, ou encore face aux défis technologiques et à l'intelligence/ artificielle// générative, mais aussi, surtout et toujours, pour penser ensemble le devenir de notre intelligence / artisanale // créative !

Des défis technologiques, mais aussi des défis civiques à la veille d'élections cruciales le week-end prochain.

Car des élections LEGIS-LATIVES, cela nous concerne au plus haut point, puisque cela engage l'avenir des lois et du droit dont nous sommes, modestement mais certainement des garants essentiels pour que le pays des droits humains soit digne de son histoire.

Il y a des frontières inviolables, il y a des lignes sacrées où devraient s'échanger les seules preuves d'une humanité solidaire.

Que sont le droit et la justice sinon la traduction en acte des principes de l'État de Droit et d'une démocratie vivante ? Merci madame la présidente du Conseil National des Barreaux de les avoir rappelés très récemment en énonçant les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité, les valeurs européennes que nous partageons et notre attachement à nos engagements conventionnels.

Nous la famille du droit, avec le renfort bienvenu de nos 48 nouveaux adhérents, nous serons toujours du côté de la dignité humaine et des droits humains car c'est l'homme qui est notre cause et notre raison d'être !